



Nom du prestataire de compte : **Europabank SA**

Intitulé du compte : **Europabank Eco Pack**

Date : **09/01/2025**

- Le présent document vous informe sur les frais d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec ceux d'autres comptes.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans les conditions bancaires d'Europabank disponibles gratuitement dans votre agence et sur <https://www.europabank.be/fr/tarifs-et-reglements>.
- Un glossaire des termes utilisés dans le présent document est disponible gratuitement sur <https://www.europabank.be/fr/tarifs-et-reglements>.

Service	Frais
<b>Services de compte généraux</b>	
<b>Tenue de compte</b>	
Ouverture	Gratuit
Fermeture	Gratuit
Prix Europabank Eco Pack	Cotisation mensuelle 0,00 euro Frais maximum par an <sup>1</sup> 108,00 euros
Inclut une <b>offre groupée de services comprenant</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 cartes de débit: 1 par titulaire</li> <li>• des <b>virements électroniques en euros</b> dans la zone SEPA (paiement instantané inclus)</li> <li>• la gestion en ligne des <b>ordres permanents et domiciliations</b></li> <li>• une carte de crédit<sup>2</sup></li> </ul>	
<b>Paiements (à l'exclusion des cartes)</b>	
<b>Virement en euros</b> Les services suivants sont payants à partir de la 1 <sup>e</sup> opération de guichet : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Virement SEPA papier</li> </ul>	1,50 euro

<sup>1</sup> Les frais maximum par an sont calculés sur base de la cotisation mensuelle et du coût total par opération de guichet supplémentaire par année calendrier. Les opérations qui ne font pas partie de la cotisation mensuelle ou des frais par opération de guichet supplémentaire ne tombent pas sous les frais maximum par année calendrier.

<sup>2</sup> L'approbation de la carte de crédit est sous réserve d'acceptation par Europabank et après signature de votre contrat.

• Encaissement chèque		1,50 euro
• Ouvrir un <b>ordre permanent</b>		1,50 euro
<b>Domiciliation</b> impayée		7,50 euros
<b>Ordre permanent</b> impayé		7,50 euros
Chèque impayé		7,50 euros
Attestation de paiement – disponible au guichet	Par attestation	7,50 euros
Attestation de paiement – non disponible au guichet	Par attestation	15,00 euros
<b>Cartes et espèces</b>		
<b>Fourniture d'une carte de débit</b>		
• Cartes de débit supplémentaires	Cotisation mensuelle	2,00 euros
• Duplicata d'une carte de débit		10,00 euros
<b>Retrait d'espèces en euros</b>		
• À un distributeur automatique de billets en zone euro		Gratuit
• À un distributeur automatique de billets hors zone euro	Commission de paiement	4,50 euros
• Paiement chez commerçant en zone euro		Gratuit
• Paiement chez commerçant hors zone euro	Commission de paiement	0,61 euro
<b>Retrait d'espèces dans une autre devise</b>		
• À un distributeur automatique de billets	Commission de paiement Commission de change de 2 % du montant de la transaction	4,50 euros
• Paiement chez un commerçant	Commission de paiement Commission de change de 2 % du montant de la transaction	0,61 euro
<b>Fourniture d'une carte de crédit</b>		
<b>Retrait d'espèces en euros</b>		
• À un distributeur automatique de billets	Sur chaque retrait d'argent à un distributeur automatique pour un total de 1200,00 EUR par année calendrier, des frais de 1,00 % + 4,50 EUR (avec un minimum de 4,00 EUR par retrait) seront facturés. Sur tous les montants suivants, retirés dans la même année calendrier, dépassant cette limite de 1200,00 EUR, des frais de 4,00 % seront facturés (avec un minimum de 6,00 EUR par retrait).	
• Paiement chez un commerçant		Gratuit
<b>Retrait d'espèces dans une autre devise</b>		
• À un distributeur automatique de billets	Marge de change de 2 % du montant de la transaction. Sur chaque retrait d'argent à un distributeur automatique pour un total de 1200,00 EUR par année calendrier, des frais de 1,00 % + 4,50 EUR (avec un minimum de 4,00 EUR par retrait) seront facturés. Sur tous les montants suivants, retirés dans la même année calendrier, dépassant cette limite de 1200,00 EUR, des frais de 4,00 % seront facturés (avec un minimum de 6,00 EUR par retrait).	
• Paiement chez un commerçant	Marge de change de 2 % du montant de la transaction.	
<b>Fourniture d'une carte prépayée</b>		
Service non disponible		

Les services suivants sont payants à partir de la 1 <sup>re</sup> opération de guichet :		
• Verser de l'argent		1,50 euro
• Retirer de l'argent		1,50 euro
<b>Autres services</b>		
Accès à la banque en ligne : eb online		Gratuit
1 <sup>er</sup> digipass		Gratuit
2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> digipass	Par digipass	25,00 euros
<b>Extraits de compte</b>		
• Extraits de compte électroniques		Gratuit
• Duplicata de l'extrait de compte		
○ disponible au guichet		1,50 euro
○ non disponible au guichet		12,00 euros
• Impression de l'historique annuel		
○ disponible au guichet		1,50 euro
○ non disponible au guichet		12,00 euros